

AVIS.

LE Public est prévenu que le Passage , sur le nouveau PONT qui vient de se construire à Châteaulin , sera livré le premier Janvier prochain , et , qu'à partir de la même époque , il y sera perçu un Droit de Péage , conformément au Tarif approuvé par Ordonnance Royale , en date du 22 Août 1821.

En Préfecture , à Quimper , le 11 Décembre 1823.

Le Préfet du Finistère ,

LE MARQUIS DE FORESTA.